

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 NOVEMBRE 2021 à 18H30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville, le **lundi 08 novembre deux mille vingt et un** à 18 heures 30, sous la présidence de **Monsieur Patrick LABESSE**, Maire.

### ETAIENT PRESENTS :

- Patrick LABESSE, Maire
- Jean-Luc LANCELEVÉE, Adjoint au Maire
- Elodie BOUDÉ, Adjointe au Maire
- Alexia CORNARDEAU, Adjointe au Maire
- Jean-Luc PRIM, Adjoint au Maire
- Anne LE FRANC, Adjointe au Maire
- Maïté PÉRAMATO, Conseillère Municipale
- Bertrand FOURRÉ, Conseiller Municipal
- Raffi SOUKIASSIAN, Conseiller Municipal
- Nicolas PINEAU, Conseiller Municipal Délégué
- Serge LATHERRADE, Conseiller Municipal
- Chong YONG, Conseiller Municipal
- Arnaud COULET, Conseiller Municipal Délégué
- Amina GALAN, Conseillère Municipale Déléguée
- Laura GIRARD, Conseillère Municipale Déléguée
- Elizabeth REBOLLEDO, Conseillère Municipale
- Fatiha AKSAS, Conseillère Municipale
- Michelle CORNET, Conseillère Municipale
- Guillaume FISCHER, Conseiller Municipal
- Yohann GIACOMETTI, Conseiller Municipal

### ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

- Madame Caroline THOMAS qui a donné pouvoir à Monsieur LABESSE
- Monsieur Sylvain LAMY qui a donné pouvoir à Monsieur PRIM
- Madame Nathalie CAU qui a donné pouvoir à Monsieur LANCELEVÉE
- Monsieur Bernard BELLOT qui a donné pouvoir à Monsieur FOURRÉ
- Madame Carole HEMOUS qui a donné pouvoir à Monsieur LATHERRADE
- Monsieur Nicolas DELAME qui a donné pouvoir à Mme LE FRANC
- Monsieur Alain TURBY qui a donné pouvoir à Monsieur FISCHER
- Monsieur Jean-Paul GRASSET qui a donné pouvoir à Monsieur GIACOMETTI
- Madame Cynthia PIQUET qui a donné pouvoir à Madame CORNET

1. Ouverture de la séance
2. Désignation d'un secrétaire de séance (article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales) : Monsieur Jean-Luc LANCELEVÉE
3. Absents excusés et délégations de pouvoirs
4. Approbation à l'unanimité du procès-verbal du 30 septembre 2021.
5. Retrait d'un point de l'ordre du jour :
  - PERSONNEL – Recrutement d'un agent chargé de communication

### **1. PERSONNEL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

#### **DELIBERATION N° 2021-86**

Présenté et adopté à l'unanimité en Comité Technique du 08/11/2021

Le Conseil Municipal a adopté la modification du tableau des effectifs par 23 VOIX POUR, 6 ABSTENTIONS (Groupe « Ensemble pour CARBON-BLANC ») afin qu'il corresponde aux différents postes réellement occupés par les agents. Ainsi, les postes suivants ont été créés :

- Filière administrative
  - 1 poste de rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe
  - 1 poste de rédacteur
- Filière technique
  - 1 poste d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe
  - 2 postes d'adjoint technique
  - 8 postes d'adjoint technique principal 2<sup>e</sup> classe
  - 1 poste de technicien principal 2<sup>e</sup> classe
- Filière culturelle
  - 1 poste d'adjoint du patrimoine principal 1<sup>ère</sup> classe

### **2. PERSONNEL – AVANCEMENT DE GRADE ET PROMOTION INTERNE – PROPOSITION DE MAINTIEN DES QUOTAS A 100%**

#### **DELIBERATION N° 2021-87**

Présenté et adopté à l'unanimité en Comité Technique du 08/11/2021

Par 23 VOIX POUR, 6 ABSTENTIONS (Groupe « Ensemble pour CARBON-BLANC »), le Conseil Municipal a décidé de fixer à 100% le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents «promouvables» c'est-à-dire remplissant les conditions pour être nommé au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu à ce grade, pour l'avancement des fonctionnaires (avancement de grade et promotion interne) des différentes filières existant dans la collectivité.

### **3. PERSONNEL – RIFSEEP – AJOUT D'EMPLOI BENEFICIAIRES**

#### **DELIBERATION N° 2021-88**

Présenté et adopté à l'unanimité en Comité Technique du 08/11/2021

Le Conseil Municipal s'est prononcé, par 23 voix POUR et 6 ABSTENTIONS (Groupe Ensemble pour CARBON-BLANC) en faveur de l'intégration des cadres d'emplois énumérés ci-dessous afin qu'ils bénéficient du RIFSEEP :

- Ingénieurs,
- Techniciens,
- Agents de maîtrise,
- Adjointes techniques,
- Attachés de conservation du patrimoine
- Bibliothécaires,
- Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques,
- Adjointes du patrimoine,
- Educateurs de jeunes enfants,
- Techniciens paramédicaux,
- Puéricultrices cadre de santé,
- Puéricultrices,
- Psychologues,
- Auxiliaires de puériculture.

#### **4. PERSONNEL – RECRUTEMENT CONTRACTUELS**

##### **DELIBERATION N° 2021-89**

Présenté et adopté à l'unanimité en Comité Technique du 08/11/2021

Les besoins des services municipaux peuvent justifier l'urgence de recrutements d'agents contractuels sur des emplois permanents ou non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité, et pour faire face au remplacement d'un fonctionnaire ou d'un agent non titulaire absent.

Le Conseil Municipal, par 23 VOIX POUR et 6 ABSTENTIONS (Groupe « Ensemble pour CARBON-BLANC ») a autorisé Monsieur le Maire :

- à recruter des agents contractuels
- à déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature de fonctions concernées, leur expérience et leur profil
- à signer tout document relatif à ces contrats.

#### **5. PERSONNEL – INDEMNISATION DES IHTS**

##### **DELIBERATION N° 2021-41**

Présenté et adopté à l'unanimité en Comité Technique du 08/11/2021

Conformément au décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS), le Conseil Municipal, par 23 VOIX POUR et 6 ABSTENTIONS (Groupe « Ensemble pour CARBON-BLANC ») a autorisé le Conseil Municipal à titre subsidiaire, quand l'intérêt du service l'exige, de pouvoir compenser les travaux supplémentaires moyennant une indemnité dès lors que les travaux ont été réalisés à sa demande ou à la demande du chef de service, dans la limite de 25 heures supplémentaires par mois et par agent.

#### **6. INFORMATION**

##### **A. Décision de l'ordonnateur**

Sur décision de l'ordonnateur, le compte « dépenses imprévues » de la section d'investissement a fait l'objet d'un virement de crédits pour permettre le relampage de toute la médiathèque, ce qui consiste à remplacer l'éclairage du plafond par des lampes LED basse consommation. Le coût de cet investissement est d'environ 2 100 €

La séance est levée à 18H55

Fait à Carbon-Blanc, le 16 novembre 2021

Le Maire,



Patrick LABESSE